

**Chambre d'agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort –
FRDR20001**

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR20001
Nom masse d'eau	La Suarcine
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	1 commune : Montreux-Château
Contenu de la demande	- Retrait 1 commune (peu/pas de SAU)
Argumentaire du contributeur	<p>Plusieurs éléments appellent à reconsidérer le classement de la commune de Montreux Château, située en aval de la commune de Montreux Vieux responsable du déclassement. Nous notons deux stations de suivi nitrates sur ces communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une station située sur le ruisseau de la Suarcine, implantée sur la commune de Montreux- Vieux (68) ; Annexe 1 • Une autre station située sur la rivière Saint-Nicolas, au niveau de la commune de Montreux-Château (90) ; Annexe 2 <p>La première à Montreux Vieux (en amont et hors région BFC) montre sur 12 mesures, 3 valeurs > 18 mg/L (voir Annexe 3), toutes lors de l'hiver 2022-2023 (liés probablement à des nitrates agricoles lessivés à la suite de la minéralisation à l'automne et l'hiver 2022/2023). Le bruit de fond est quant à lui faible : depuis mars 2023 la moyenne est à 6.5 mg/L. La seconde ne présente que des concentrations < 18 mg/L. Les prélèvements en eaux souterraines à Fosse-magne (90) : code puit BSS001EJNX montre 4 mesures < 50mg/L.</p> <p>Les anomalies ne proviennent pas d'une part du territoire de Montreux-Château. D'autre part, les parcelles de Montreux-Château, proches de la Suarcine et de la Saint-Nicolas, sont pour l'ensemble des prairies et font partie d'un zonage Natura 2000 (voir Annexe-4), Ce qui n'est pas le cas pour la commune de Montreux-Vieux (voir Annexe-5)</p> <p>Les prairies réduisent fortement le risque de lessivage des nitrates vers les eaux souterraines et de ruissellement vers les eaux de surface. Nous constatons d'ailleurs l'existence de ripisylves, voire d'espaces boisés, tout le long du cours et de ces parcelles.</p> <p>De fait, les dépassements relevant d'un secteur amont de la commune concernée, des résultats conformes pour la station située sur la</p>

	<p>commune, l'existence de prairies classées en zone Natura 2000, et la présence d'une ripisylve tout au long du cours d'eau, nous amène clairement à penser que les critères de vulnérabilité ne sont pas remplis pour cette commune. En conséquence, nous demandons le déclassement de Montreux-Château de la masse d'eau.</p>
<p>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</p>	<p>La commune de Montreux-Château a été proposée en V1 car elle intersecte le bassin versant de la Suarcine à hauteur de 5,6 % de sa superficie.</p> <p>L'analyse de la SAU concernée montre qu'il n'y a que des prairies sans enjeu de classement, d'autant que la section est éloignée de la station déclassant. Le classement de Montreux-Château n'aurait aucune conséquence sur la qualité de l'eau.</p> <p>Retrait de Montreux-Château de la proposition de classement V2</p>
<p>Synthèse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de Montreux-Château (peu/pas de SAU)
<p>Evolutions</p>	<p>Retrait de 1 commune.</p>